

Je suis enceinte, que dois-je faire?

1. Si vous considérez que votre travail comporte des risques pour vous ou l'enfant à naître, vous devez remplir le formulaire de la CNESST « *certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite* ». Ce formulaire est disponible au bureau de votre médecin et peut être rempli avant votre premier rendez-vous.

Votre certificat sera acheminé par votre médecin traitant au médecin désigné par le directeur de la santé publique du programme « *pour une maternité sans danger* » qui se situe au :

CLSC du Ruisseau-Papineau
800, boulevard Chomedey,
Tour B, bureau 2020,
Laval, QC, H7V 3Y4,
(450) 687-5691 poste 82001.

Le médecin désigné complétera alors les recommandations à mettre en place selon votre titre d'emploi, votre site et les risques que vous aurez mentionnés.

Noter que si vous avez des antécédents d'une ou de plusieurs fausses couches, vous ou votre médecin devez le spécifier. De tels antécédents modifient de façon importante les recommandations.

Lorsque le médecin désigné et votre médecin traitant s'accorderont sur l'ensemble des recommandations, la secrétaire de votre médecin vous téléphonera afin que vous puissiez venir récupérer vos documents.

Vous ne pourrez pas être retirée, ni être déplacée, ni être changée de quart de travail ou recevoir des indemnités de remplacement du revenu en retrait préventif **avant le dépôt** au service de santé de votre « *certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite* » et des « *recommandations* » émises par le CLSC Ruisseau-Papineau. Par la suite, certaines modifications pourront être apportées à vos tâches et à l'organisation de votre travail.

2. Vous devrez donc acheminer ces documents au service de prévention et soutien à la gestion de la présence au travail (SST) situé au :

Centre administratif (CARL) de la DRHCAJ situé au
2^e étage du 1515, boul. Chomedey (coin boul. du Souvenir), Laval (QC) H7V 3Y7,
entre 8 h et 12 h et entre 13 h et 16 h ;

Vous pouvez aussi envoyer les documents par courriel à l'adresse :
sstlaval.csssl@sss.gouv.qc.ca

Ou par télécopieur au (450) 978-8627

Noter que le programme « pour une maternité sans danger » constitue avant tout un ensemble de mesures préventives de la Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). L'objet du programme n'est pas d'accorder des congés de maternité, mais bien de favoriser le maintien en emploi sans danger de la travailleuse enceinte ou qui allaite.

3. Avisez votre gestionnaire dès que vous aurez remis vos documents au service de santé.
4. La personne responsable de votre dossier au service de santé vous confirmera la réception de vos documents.
5. Il est important d'aviser le service de santé si :
 - votre date probable d'accouchement venait à changer ;
 - votre médecin traitant modifie les recommandations;
 - vous avez des complications de grossesse;
 - vous avez une interruption de grossesse;
 - vous avez des doutes sur vos conditions de réaffectation suite à une discussion avec votre gestionnaire.

Notez également que selon vos conventions collectives respectives vous avez droit à un maximum de 4 journées pour les visites médicales reliées à la grossesse chez un professionnel de la santé et attestées par un certificat médical ou un rapport écrit par une sage-femme. Celles-ci peuvent être fractionnées en 8 demi-journées de 3,5 heures.

Pour ce qui est du régime québécois d'assurance parentale (*RQAP*), nous vous conseillons de consulter le site du www.rqap.gouv.qc.ca.

Pour toute question concernant votre congé de maternité et parental, nous vous invitons à communiquer avec le secteur de la Rémunération et avantages sociaux de la DRHCAJ :

Matricules de 00000 à 50000 :	Lynda Levasseur	poste 13838
Matricules de 50001 à 99999 :	Sophie Cournoyer	poste 13624

Pour toute autre question, n'hésitez à contacter le service de prévention et soutien à la gestion de la présence au travail (SST) au 450-978-8300, option 1, poste 13988. La réceptionniste dirigera votre appel selon votre direction.

Toutes nos félicitations!

L'équipe du service de prévention de soutien à la gestion de la présence au travail
CISSS de Laval